

Les cahiers de la Vie Fédérale

Année 2016 - n°02
Mars 2016

8 Mars : Journée Internationale de lutte pour les droits des femmes



Les femmes représentent environ 80 % du salariat de la santé et de l'action sociale. Que ce soit dans le secteur public, associatif ou encore privé lucratif, les femmes subissent toujours des inégalités de traitement. Dans la Fonction publique hospitalière, l'écart de la moyenne annuelle des salaires entre les femmes et les hommes est de 21,9 %.

Mais les femmes viennent de nous montrer qu'elles ne se laissent pas faire. **La lutte des salarié-e-s de la Clinique du Pont de Chaume à Montauban a été menée par 95% de femmes.** Elles n'ont jamais faibli face au patronat d'un grand groupe financier qui cherche à faire toujours plus de profit sur le dos des salarié.e.s. Après 51 jours, c'est une grande victoire.

► **SAISSONS-NOUS DU 8 MARS POUR MENER DES DÉBATS AUTOUR DE L'ÉGALITÉ SALARIALE** avec les agent-e-s et salarié-e-s dans nos hôpitaux, cliniques, établissements médico-sociaux. Ouvrons des négociations et exigeons un rapport de situation comparée dans nos établissements s'il n'a pas été fait, c'est une obligation dans le secteur privé et dans le Public, l'État se doit d'être exemplaire. L'égalité professionnelle doit permettre l'émancipation des femmes et des hommes au travail, pour améliorer leurs conditions de vie.

► **SAISSONS-NOUS DU 8 MARS POUR EXIGER DE L'ÉTAT ET DE TOUS LES EMPLOYEURS UNE REVALORISATION DES MÉTIERS À PRÉDOMINANCE FÉMININE.**

Soyons en nombre pour exiger la revalorisation du point d'indice, les femmes occupent plus de 60 % des emplois la Fonction publique.

Le 15 mars, pour fêter les 50 ans de la Convention collective du 15 mars 1966, revendiquons une Convention collective Unique et Etendue de haut niveau dans le secteur médico-social avec une revalorisation des métiers à prédominance féminine.

Les retraité.e.s seront mobilisé.e.s le 8 mars pour exiger des pensions égales à celles de la moyenne des hommes. Et elles/ils le seront de nouveau le 10 mars pour une journée nationale d'action et de mobilisation unitaire de défense des pensions.

SPÉCIAL 8 MARS

- La Fonction Publique, c'est **5,4 MILLIONS** d'agent-e-s, dont **3,3 MILLIONS** de femmes, soit **62%** ➤ L'écart salarial entre les femmes et les hommes titulaires y est de **18,9%**
- Dans la Fonction publique territoriale, l'écart salarial femmes/hommes est de **10,8 %**.
- Dans la Fonction publique d'État, cet écart est de **15%** ➤ La Fonction Publique Hospitalière, c'est **77% de femmes** ➤ L'écart salarial femmes/hommes y est de **21,9%**.

Dans une période où les droits des femmes sont constamment remis en cause, nous devons faire de ce 8 mars une grande journée pour l'émancipation des femmes au travail et dans la société. Cela passe par l'égalité, l'État en tant qu'employeur se doit d'être exemplaire en la matière.

TOUTE L'ANNÉE, MAIS AUSSI CE 8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES, N'HÉSITEZ PAS À JOINDRE LE SYNDICAT CGT DE VOTRE ÉTABLISSEMENT :

➤ L'ÉGALITÉ, C'EST POSSIBLE :

Au niveau national, la fédération CGT Santé et Action sociale vient à nouveau d'interpeller le ministère :

- pour rappeler aux directions l'interdiction du gel de note pendant les congés maternité,
- pour supprimer les quotas des promus-promouvables pour l'accession aux grades supérieurs (conséquence des temps partiels, des absences afférentes à la grossesse),
- pour la titularisation des agent-es,
- pour la reconnaissance de la catégorie active dans la Fonction publique hospitalière,
- pour la revalorisation des grilles salariales des métiers à prédominance féminine afin d'accéder à l'égalité salariale et de reconnaître les qualifications exigées,
- pour le maintien des RTT et congés annuels pendant la maternité,
- pour la revalorisation des pensions de retraite-s où les femmes subissent les conséquences des maternités, de prise en charge familiale, et des bas salaires dans des métiers peu reconnus.

➤ ENSEMBLE EXIGEONS :

- Que votre note ne puisse pas être gelée pour maternité,
- Que les congés maternité, paternité et adoption donnent droit aux RTT,
- Que les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes soient interdites,

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE N'EST PAS UN CADEAU, C'EST UN DROIT !



LE SYNDICAT VOUS AIDERA.

L'égalité c'est bon pour les femmes et profite également aux hommes qui assurent aussi des charges de famille, ou qui ont un métier à prédominance féminine.

➤ L'ÉGALITÉ, C'EST POUR TOUTES ET TOUS !

👉 Le 8 mars, pourquoi ne pas pousser la porte du syndicat pour nous rejoindre et militer dans notre organisation qui fait de l'égalité professionnelle une priorité ?

Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Téléphone : Email :
 Etablissement (nom et adresse) :

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante.cgt.fr

En MARS 2016,
FEMMES RETRAITÉES, soyons
nombreuses dans les mobilisations !



8 MARS

10 MARS



Le 8 MARS : Journée internationale des luttes des femmes

Les femmes ont mené de grandes luttes pour leur autonomie financière, le droit à un emploi, le droit à l'égalité professionnelle, mais aussi le droit à la contraception et à l'IVG... Malgré ces avancées, le gouvernement annonce en 2016 que **la pension des femmes est encore inférieure à celle des hommes de 39,5 % en moyenne**.

Les femmes partent plus tard à la retraite, **elles sont plus nombreuses à toucher les minimas retraite et plus nombreuses à être en dessous du seuil de pauvreté**. Au moment de leur retraite, les femmes subissent les conséquences d'une carrière professionnelle de « femmes » : salaires inférieurs en moyenne de 27 % à ceux des hommes, travail précaire, non-reconnaissance

des qualifications, temps partiels souvent imposés, discriminations dans le déroulement de carrière dues à la maternité, congés parentaux, charges familiales peu partagées..

Les dernières réformes des retraites pénalisent largement les femmes : recul de l'âge de départ, augmentation des années cotisées, décote, suppression de certains droits familiaux...



- ➔ *En octobre 2015, la CGT n'a pas signé l'accord sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC du secteur privé : l'effort repose quasi exclusivement sur les salarié.e.s et les retraité.e.s. Les femmes sont les plus sacrifiées : le système d'abattement qui va allonger d'un an la durée de cotisation exigée pour toucher sa pension sans subir de décote pénalise particulièrement les femmes qui ont des carrières plus courtes. Et pourtant, lors de la négociation, on savait qu'en 2014 la pension moyenne de l'AGIRC des femmes ne représentait que 40 % de celle des hommes, et que pour l'ARRCO, les femmes liquident leur retraite 8 mois plus tard que les hommes.*
- ➔ *De même, les mesures fiscales récentes comme la suppression de la demi-part fiscale des veufs et veuves, l'imposition de la majoration de 10 % pour 3 enfants ou plus pénalisent majoritairement les femmes, alors que ces dispositifs permettaient d'augmenter leurs petites pensions.*

- **Profitons du 8 mars pour débattre, avec les femmes, des propositions de la CGT sur l'égalité et l'augmentation des pensions.**
- **Soyons nombreuses dans les initiatives salariées et citoyennes pour l'égalité femmes/hommes.**
- **Le 8 mars c'est aussi l'occasion d'appeler les femmes retraité.e.s à franchir le pas de la syndicalisation.**

**Le 8 mars 2015 ne doit pas être une journée sans lendemain.
Il doit s'inscrire dans une dynamique de mobilisations, de luttes.**



Le 10 MARS : Journée nationale d'actions des retraité.e.s, à l'appel des organisations syndicales et associations de retraité-es

En 2014 et 2015, à l'initiative de 9 organisations syndicales et associations de retraité.e.s, les femmes ont été nombreuses dans les manifestations pour réclamer l'augmentation de leurs pensions, gelées par le gouvernement depuis 2013. Il faut y ajouter les mesures fiscales néfastes (suppression de la demi-part fiscale des veufs et veuves, imposition de la majoration de 10 % pour 3 enfants ou plus), la hausse des frais de santé, des mutuelles, des loyers, du gaz, de l'électricité, des transports, le désengagement des Services Publics...

**Pouvoir d'achat
Perte d'autonomie
Santé
Retraité.e.s
avec la CGT
faites-vous entendre !**

Endécembre les parlementaires ont voté 3 nouvelles lois « d'austérité » (loi Santé, loi d'adaptation de la société au vieillissement, loi de financement de la Sécurité Sociale) qui sont un nouveau « tour de vis » pour diminuer le financement des établissements de santé et d'action sociale, maisons de retraite... et pour geler les salaires et les pensions.

La politique d'austérité est contraire à une politique de relance de l'économie et de l'emploi, et appauvrit encore davantage les plus démunies.

***Le financement de retraites décentes et de services publics est possible,
il suffit de partager les richesses !***

Le 10 mars : MOBILISONS-NOUS

- ▶ **POUR l'augmentation des pensions et retraites**
- ▶ **POUR le rattrapage immédiat de la perte du pouvoir d'achat**
- ▶ **POUR la prise en charge de l'aide à l'autonomie entièrement par la Sécurité Sociale**
- ▶ **POUR toutes nos revendications en matière de fiscalité, de services publics, pour vivre une retraite décente.**



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante.cgt.fr

NOM : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Email :
Etablissement (nom et adresse) :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufr@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 82

8 mars 2016

JOURNÉE INTERNATIONALE DES LUTTES DES FEMMES



Journée de luttes dans tous nos établissements !

Ça suffit !!!



☞ **Chaque jour, dans notre secteur où les emplois sont majoritairement féminins, des femmes subissent des inégalités, des discriminations, du sexisme et de la violence.**

Au travail comme dans la vie, nous sommes témoins ou victimes de situations dégradantes. Alors mettons fin à la loi du silence et battons-nous ensemble pour :

→ Nous garantir un environnement de travail non sexiste par la négociation d'accords sur l'égalité Femmes/Hommes,

→ Lutter contre les violences en les dénonçant systématiquement. L'employeur a l'obligation de garantir la santé et la sécurité des salariés-es,

→ Vaincre les écarts sur les salaires entre les femmes et les hommes. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, **27% d'écart salarial** et ce, sans compter la part variable de rémunération (primes, heures supplémentaires), **40% d'écart de pension.**

C'EST INACCEPTABLE !

☞ **Portons notre revendication :**

UN SALAIRE ÉGAL POUR UN TRAVAIL DE VALEUR ÉGALE

☞ **Luttons contre les temps partiels subis, les femmes sont les plus nombreuses à être en dessous du seuil de pauvreté,**

☞ **Luttons contre des amplitudes de travail très importantes, des horaires atypiques (coupures, 12h00 déguisées...) ne permettant pas de concilier vie familiale et vie professionnelle,**

☞ **Exigeons le maintien de nos acquis sociaux durant les congés de maternité, congés parentaux, etc.**

☞ **Défendons notre droit à l'avortement,**

☞ **Luttons pour un accès égal aux formations professionnelles,**

☞ **Non aux emplois réservés uniquement aux hommes !!!**

Nos aîné-e-s se sont battu-e-s pour obtenir des droits, ne laissons pas ce gouvernement les réduire à néant !

☞ **Le 8 mars 2016**

Engageons ensemble une dynamique de luttes par la mobilisation. Organisons une multitude d'actions et d'initiatives sur nos lieux de travail !

☞ **Le gouvernement doit assumer ses responsabilités et ne pas afficher uniquement des discours de principe ! Tout manquement envers les femmes doit être sanctionné !**



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Etablissement (nom et adresse) :



Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufsp@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 71

GAGNONS L'ÉGALITÉ !

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit de la lutte de nos aîné-e-s. La période actuelle, avec les tentatives de remise en cause du droit à l'avortement ou encore la volonté d'enfermer les femmes comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre pourtant que ces droits ne sont jamais acquis.

L'égalité proclamée dans la loi n'est pas effective au quotidien, il y a toujours :

- **27%** d'écart salarial et **40%** d'écart de pension de retraite entre les femmes et les hommes ;

- **80%** des tâches ménagères assumées par les femmes ;

- **80%** des femmes qui considèrent qu'elles sont régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail ;

- La maternité entraîne encore trop souvent, au mépris de la loi, le licenciement ou la pénalisation dans la carrière !

Pour la CGT, l'égalité au travail est fondamentale car elle permet l'émancipation et l'autonomie économique des femmes. L'histoire le montre, les grandes avancées pour les femmes

ont été obtenues par la mobilisation. Ces avancées ne se sont pas faites au détriment des hommes, mais permettent au contraire l'émancipation de tous et toutes.

Nous appelons les salarié-e-s à se mobiliser le 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Nous appelons les femmes à se syndiquer et à s'organiser pour gagner l'égalité professionnelle, la mixité au travail, et lutter contre le sexisme et les violences.

L'ÉGALITÉ MAINTENANT, C'EST POSSIBLE !

La CGT propose :

1. **Lutter contre les temps partiels imposés aux femmes**, garantir un minimum de 24 h par semaine, limiter les amplitudes horaires, majorer les heures supplémentaires, garantir à toutes les droits

sociaux (retraite, chômage, maladie...) sur la base d'un temps plein.

2. **Revaloriser et augmenter les salaires des métiers à prédominance féminine**, parce qu'il n'est pas normal qu'une assistante de direction ne gagne pas autant qu'un technicien ; qu'il y ait 17% d'écart de salaire entre sage-femme et ingénieurs hospitaliers en fin de carrière ; que tous les emplois à domicile, auxiliaires de vie... soient payés aux minima et sans déroulé de carrière.

3. **Faire la mixité au travail** comme dans la société. Un homme comme une femme doit pouvoir devenir informaticien-ne, infirmier-e, caissier-e, ouvrier-e ou cadre dirigeant-e.

4. **Mettre en place de vraies sanctions contre les entreprises et administrations qui discriminent.**

5. **Lutter contre les discriminations de carrières que subissent les femmes**, leur permettre le même accès à la formation professionnelle.

6. **Instaurer une action de groupe contre les discriminations.**

7. **Garantir une articulation vie privée / vie professionnelle :** réduire le temps de travail pour toutes et tous, limiter le travail en horaires décalés ou le dimanche, mieux partager les congés parentaux et augmenter considérablement les places en crèche, à l'école maternelle et la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

8. **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles** au travail et protéger les femmes victimes de violence. Garantir à chacune un environnement de travail digne et sans violence (accès aux sanitaires, vestiaires, pas d'images ou propos dégradants...).

9. **Améliorer les conditions de travail et lutter contre la pénibilité** des métiers à prédominance féminine (un-e caissier-e porte cinq tonnes chaque jour !).

10. **Garantir l'égalité de retraite :** droit à la retraite à 60 ans, augmentation des minima de pension et des mesures compensatoires.

Pour faire enfin de l'égalité une réalité, il faut que les femmes s'organisent collectivement et se syndiquent pour agir au travail contre les discriminations. **Se syndiquer, c'est casser l'isolement et faire vivre la solidarité pour agir ensemble. Se syndiquer, c'est se donner les moyens de se faire entendre et respecter au travail. Se syndiquer c'est pouvoir construire et porter des propositions pour améliorer notre quotidien.**

L'ÉGALITÉ... AUSSI DANS LA CGT

Les stéréotypes et le sexisme, ça peut malheureusement aussi exister à la CGT. La CGT, avec ses collectifs « Femmes mixité », mène donc une action volontariste pour que toutes et tous puissent militer et accéder aux responsabilités sans subir de sexisme.

**Pour faire de l'égalité une réalité,
le 8 mars comme toute l'année,
syndiquons-nous !**

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____
Entreprise (nom et adresse) : _____

À renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
courriel : orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr



*Moi, je
serai grande,
j'aurai un
salaire
d'homme !*

**27 % D'ÉCART DE RÉMUNÉRATION
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.
VOUS TROUVEZ ÇA NORMAL ?**



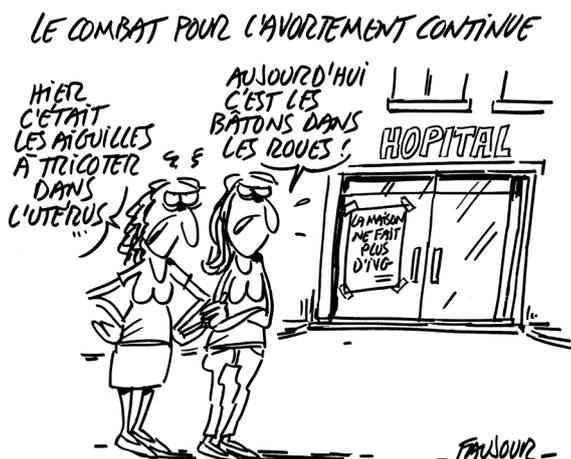
► L'accès à l'IVG en danger à l'hôpital public !

👉 Alors que la loi de modernisation de notre système de soin du 26 janvier 2016 vient d'introduire le tiers payant à 100 % pour tous les actes en lien avec l'avortement, il est essentiel de ne pas perdre l'accès aux centres d'IVG.

Aujourd'hui, l'hôpital public subit des attaques de toutes parts. Les agent-e-s sont confronté-e-s à des conditions de travail inacceptables (travail en 12 heures, restructurations de services ...), les usagers voient augmenter les délais pour se faire soigner, les femmes voient leurs droits attaqués. Le droit à l'IVG est remis en cause en France avec la fermeture des petites maternités. Nous ne pouvons que nous interroger sur les conséquences de la loi de 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son incidence sur nos établissements.

La conséquence de ces attaques induit une prolongation des délais de prise en charge des patientes, ce qui provoque le dépassement du délai légal permettant d'effectuer l'IVG. Les femmes sont obligées de passer la frontière (Espagne...) pour une prise en charge pouvant aller jusqu'à 2 500€.

👉 **Nous ne pouvons accepter cette injustice, cette inégalité de prise en charge.**



Soyons toutes et tous dans l'action le 8 mars dans nos établissements, pour soutenir l'accès à l'IVG pour toutes et défendre les droits des femmes !

Dans de nombreux centres hospitaliers, la CGT, avec des associations féministes et des associations d'usagers, a constitué des collectifs de défense à l'accès à l'IVG pour interpeller les pouvoirs publics.

Au CHU de Toulouse, depuis le mois de juillet, les soignantes du service gynécologie ont organisé la lutte avec un collectif de lutte. Des lits ont été fermés et des postes supprimés. Si la direction n'a pas supprimé directement les 3 lits dédiés aux IVG dans le cadre du passage à 15 lits, elle a décidé que ceux-ci pourront également accueillir des patientes ayant d'autres pathologies s'il n'y a plus de place ailleurs, et également des urgences. Les IVG risquent d'être décalées d'une, deux, voire trois semaines, avec toutes les conséquences psychologiques que cela va entraîner. C'est inacceptable ! Avec l'hôpital Joseph Ducuing (établissement privé avec mission de service public), Purpan est le seul établissement public en Haute Garonne où des IVG peuvent être pratiquées, et la quasi-totalité des médecins pratiquant des IVG médicamenteuses en ville sont conventionnés avec cet hôpital, c'est donc toutes les femmes qui vont être impactées !

👉 **Le droit à l'IVG est un droit fondamental qui a été gagné par des années de lutte, c'est notre devoir à toutes et à tous de nous battre pour qu'il ne soit pas remis en cause !**

► Et si la révolution partait des femmes ?...

Les salarié-e-s de la clinique du Pont de Chaume ont débuté le 22 Octobre 2015 un mouvement de grève qui a duré 51 jours. 150 salarié-e-s ont suivi ce mouvement constitué de femmes à 95%.

142 femmes, 142 mères de familles, unies, solidaires, déterminées, qui ont résisté et fait plier le monde de la finance. La servitude n'est pas une fatalité. Leur liberté n'est pas négociable. Leur dignité n'a pas de prix.

Quelle leçon de dignité, de courage et de détermination elles ont donné ! Que de moments ont été partagés ensemble : des rires aux pleurs, d'espoir en désespoir, de certitudes en doutes, de joies en colère. Que de souvenirs impérissables elles garderont en mémoire.

Ils ont voulu les humilier, les écraser. Ils n'ont réussi que le contraire. Elles ont plié sans jamais rompre. Elles ont fléchi sans se mettre à genoux. Elles ont gagné dans les larmes mais debout, et toujours le poing levé. Tout ceci au prix de nombreux sacrifices dans leur vie personnelle de femme, d'épouse et de mère de famille.

Ce n'est pas seulement ces 142 femmes qui ont dû affronter ces patrons inhumains qui les ont laissées 51 jours dehors, mais aussi toutes ces familles qui, malgré des moments de tensions et de doutes, les ont soutenues jusqu'au bout, ces papas venant aux assemblées générales et sur le piquet de grève avec les enfants pour qu'ils puissent passer du temps avec leur maman.



Leur victoire ne se mesure pas sur un bout de papier, elle n'est pas écrite dans le protocole de fin de conflit, mais elle est dans leur cœur, dans leurs tripes, dans tout ce qu'elles ont partagé et vécu.

Leur victoire : c'est leur conscience qui s'est élevée, leurs convictions qui se sont renforcées !

ensemble
plus forts pour faire respecter
nos droits !



« Réussir l'égalité dans la CGT »



POUR RÉUSSIR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES AU TRAVAIL, IL EST INDISPENSABLE QUE NOUS LA METTIONS EN OEUVRE DANS NOTRE SYNDICALISME AUSSI BIEN EN INTERNE QUE POUR TOUTES LES SALARIÉES.

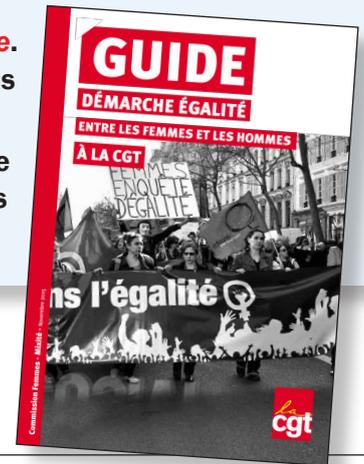
La parité a été mise en place depuis 1999 à la Commission exécutive confédérale ainsi qu'au Bureau confédéral. La **Charte égalité femmes-hommes** a été adoptée lors du Comité Confédéral National (CCN) en 2007, puis annexée aux statuts lors du 50^{ème} congrès.

Un **Rapport de situation Comparée des femmes et des hommes dans la CGT** a été publié en 2015 par la commission Femmes-Mixité.

Le guide « **Réussir l'égalité dans la CGT** » n'est qu'une prolongation afin de pouvoir ouvrir le débat dans nos syndicats mais également pour pouvoir préparer le 51^{ème} congrès et mettre la question de l'égalité dans le débat.

Le 17 mars, une journée confédérale est organisée pour présenter le guide. A noter que l'Union Générale Tunisienne du Travail sera présente pour nous rapporter leur plan de travail pour l'égalité dans leur organisation.

Ce guide permettra de prendre conscience de l'enjeu de l'égalité dans notre société et de faire progresser la CGT au service de l'émancipation des femmes et des hommes.



► Inégalités salariales dans la Fonction publique

👉 Une récente étude a confirmé ce que la CGT disait tout haut. Les écarts salariaux mensuels entre les femmes et les hommes dans les trois versants de la Fonction publique s'élèvent à 18% soit 365€ de plus pour les hommes. Et l'écart de la moyenne annuelle des salaires est plus important dans la Fonction publique hospitalière (21,9%).

Malgré le protocole d'accord égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la Fonction publique signé en mars 2013, les écarts demeurent.

Il est clairement annoncé que l'écart de rémunération est en grande partie dû au fait que ce sont les femmes qui ont majoritairement recours au temps partiel ou aux congés parentaux. Malgré l'augmentation de la participation des hommes aux charges domestiques, ce sont les femmes qui

assurent le plus souvent les charges familiales (enfants, personnes âgées ou handicapées). Leur carrière incomplète a des conséquences importantes sur leur déroulement de carrière, leurs revenus, leurs pensions de retraite, ...).

L'étude a démontré que l'attribution des primes et indemnités est une source de rémunération inégale dans la Fonction Publique. La CGT n'est pas favorable à un régime indemnitaire, car il est source de discriminations et d'inégalités de traitement.

Mais les écarts résultent aussi de la ségrégation des emplois. La CGT revendique le fait que les métiers fortement féminisés ne sont pas reconnus à leurs justes qualifications (ASH, AS, IDE...).



► Revalorisation des emplois à prédominance féminine

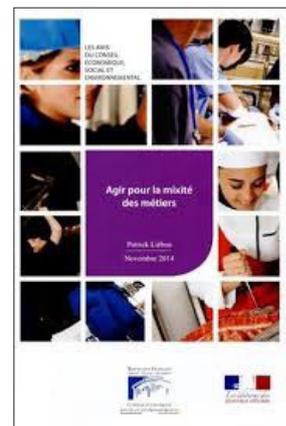
☞ La CGT, lors des différentes négociations avec le patronat et le gouvernement, remet régulièrement à l'ordre du jour l'ouverture de discussions sur les grilles des métiers à prédominance féminine. En effet, le patronat, mais également l'Etat, ne souhaitent pas travailler sur le sujet.

Pourtant, si les salaires des métiers à prédominance féminines étaient revalorisés à leur juste titre, cela permettrait aux salarié-e-s et agent-e-s d'être mieux reconnu-e-s au travail, et d'augmenter leur pouvoir d'achat, ainsi que les cotisations sociales pour financer la protection sociale.

Pour la Fonction Publique, nous rappelons que le CESE, dans son rapport de 2014 concernant la mixité des métiers, émet la proposition n°22, il « préconise que le principe de traitement égal pour un travail de valeur égale soit appliqué dans les grilles de rémunération et le régime indemnitaire de la Fonction publique ».

La CGT a exigé dans la négociation PPCR que cette préconisation soit appliquée.

La CGT exige de l'Etat d'être exemplaire dans son engagement pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et d'appliquer le protocole d'accord sur l'égalité professionnelle du 8 mars 2013.



FÉDÉRATION SANTÉ ET ACTION SOCIALE 2.0



FACEBOOK :

CGT Santé Action Sociale



TWITTER :

@CgtSanteAction



APPLICATION MOBILE :

CGT Santé et Action Sociale

SITE FÉDÉRAL :

WWW.SANTE.CGT.FR



Restons connecté-e-s !



► Journée de sensibilisation et de formation contre les violences sexistes et sexuelles faites au travail

► Le 3 février a eu lieu dans la salle du CCN une journée de sensibilisation et de formation contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail. Cela fut une réussite, tant par le nombre de participant-e-s (environ 200 personnes) que par la qualité des débats.

► Le matin, une table ronde composée de personnalités expertes sur le sujet ont permis d'apporter des connaissances, d'aller plus loin dans le débat.

■ **ERNESTINE RONAI, féministe, militante pour les droits des femmes**, a expliqué la théorie de l'agresseur, ainsi que la réaction de l'agressée.

■ **SEVERINE LEMIERE, sociologue, présidente de l'association « Une femme, un toit »**, nous a fait prendre conscience de la façon dont les violences conjugales pouvaient avoir une incidence sur le travail.

■ **MARYLIN BALDECK, déléguée de l'AVFT (Association Européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail)** est revenue sur les leviers juridiques utilisés afin de prévenir les violences, sensibiliser les syndicats pour permettre une action auprès des employeurs, mais également pour accompagner les victimes en justice.

► L'après-midi, différentes Fédérations ont fait état de leur démarche de sensibilisation contre les questions de violences sexistes et sexuelles. La FAPT, la Fédération de la Marine Marchande, la Fédération Société d'Etudes et notre Fédération Santé Action Sociale ont présenté leurs expériences et leurs avancées revendicatives.

Un guide a été élaboré afin d'aider toutes nos structures syndicales à combattre ces violences.

► **La CGT appelle toutes et tous à combattre les violences sexistes et sexuelles, tous les jours et pas seulement lors de la journée mondiale du 25 novembre.**

<http://cgt.fr/Pour-l-egalite-professionnelle-43215.html>

